

Jeux d'argent : un impôt sur la fortune du pauvre

14 novembre 2019



Les recettes publiques issues des produits de la Française des Jeux (FDJ), du Pari Mutuel Urbain (PMU), des jeux en ligne et des casinos s'apparentent à un impôt « régressif » [1] Les ménages les plus démunis y laissent en effet à l'État un pourcentage de leurs revenus supérieur à celui des catégories aisées. Les plus défavorisés jouent davantage et, de fait, payent cet impôt sur la base d'une promesse illusoire d'un futur meilleur. Le développement incontrôlé des jeux d'argent nourrit les recettes fiscales de l'État censé réguler ces activités, mais pèse toujours plus lourd sur les revenus des moins favorisés.

En France, la loi de 1836 encadre très strictement les jeux d'argent qui, en principe, sont interdits. Plusieurs dérogations y ont été apportées, permettant la création de la Loterie nationale (devenue la FDJ) et du PMU, donnant l'autorisation à certains casinos d'exercer leurs activités et, plus récemment, ouvrant les jeux d'argent en ligne à la concurrence. Tous ces organismes et sociétés sont soit détenus par l'État, soit sous sa tutelle.

Les dépenses totales en jeu d'argent s'élevaient à 46 milliards d'euros en 2016 selon l'Insee. Les joueurs ont reçu environ 36 milliards d'euros de gains et dix milliards sont revenus à l'État et aux actionnaires privés, sous des formes diverses (dividendes, taxes, etc.). Les dix milliards d'euros de dépense nette des ménages représentent un peu moins de 1 % du budget total des ménages [2] Ces dernières années, les dépenses en jeux d'argent ont augmenté beaucoup plus rapidement que la moyenne des dépenses. Selon les données les plus récentes [3] entre 2010 et 2014, en pleine crise économique, le nombre de personnes ayant joué en moyenne au moins une fois par semaine a augmenté de 40 %. Aujourd'hui, un adulte sur trois joue aux jeux d'argent.

Le milieu socio-économique n'est pas un déterminant majeur du fait de jouer. Tous les milieux sociaux sont représentés de manière relativement proportionnelle parmi les plus de 50 % de la population âgée de 15 à 75 ans qui jouent au moins une fois par an (à la loterie en général). En revanche, jouer régulièrement distingue nettement les joueurs selon leur catégorie socio-économique : parmi les joueurs actifs – ayant joué au moins 52 fois et/ou au moins 500 euros sur 12 mois – environ neuf personnes sur dix ont, au mieux, le baccalauréat [4]

Les joueurs issus des foyers les plus pauvres consacrent aux jeux d'argent un pourcentage de leur budget deux fois et demi plus élevé que les autres foyers. Ils ont un plus grand risque de développer une addiction. Près de 60 % des joueurs à risque ou pathologiques ont des revenus mensuels nets inférieurs à 1 100 euros et la quasi-totalité a au mieux un niveau d'études équivalent au baccalauréat.

Pour les plus démunis, on peut concevoir le jeu comme une forme de tentative d'assurance contre le risque économique (chômage, bas salaires, etc.). Le problème est que la prime à payer est énorme rapportée à la faiblesse des probabilités de gain : pour quelques gagnants du gros lot à la loterie, il y a des millions de perdants. Les jeux d'argent donnent aux ménages à bas revenus l'illusion d'un plus grand contrôle de leur destinée au travers du choix de quelques nombres sur une grille ou bien encore d'un cheval sur lequel miser. Les moins fortunés, qui ont, en général, un niveau d'éducation moins élevé et des possibilités d'avancement réduites dans l'emploi, ont tendance à faire preuve d'une préférence forte pour le présent (c'est-à-dire pour un gain immédiat) pour se sortir des difficultés auxquelles ils doivent faire face.

L'augmentation des offres de jeux de grattage par la FDJ exploite cet espoir de gain immédiat. Le développement rapide des offres de jeux permet à l'État de soustraire des fonds aux joueurs issus de milieux socio-économiques modestes. Une sorte d'impôt sur la fortune du pauvre a été mis en place, dont les recettes totales (six milliards d'euros par an) [5] sont supérieures à celles de l'impôt sur la fortune des plus riches (cinq milliards d'euros).

Deux pistes seraient possibles pour éviter les dérapages. La première consisterait à diminuer le nombre de produits offerts (en particulier les jeux de grattage, qui visent les jeunes et les personnes à bas revenus) et la taille des lots (éliminant les « gros lots mirobolants »). De la même façon que l'on a su mieux encadrer le crédit au fil des années, il est tout à fait possible de mieux réguler le jeu en France. La seconde serait d'affecter plus directement – comme c'est déjà le cas pour le financement du sport – une partie du produit des jeux à des politiques de lutte contre les inégalités, comme par exemple l'augmentation des minima sociaux. Malheureusement, l'heure ne semble pas être à la régulation puisque le gouvernement prévoit de privatiser la Française des Jeux.

Quentin Duroy, directeur du département des sciences économiques à Denison University (États-Unis) et Jon D. Wisman, professeur d'économie à l'American University (États-Unis).

Photo / CC By NC Paul Connelly

[1] Par opposition à l'impôt dit « progressif », tel l'impôt sur le revenu, dont le taux s'élève avec les revenus, NDLR.

[2] Voir [Les notes de l'Observatoire des Jeux n° 8](#), Observatoire des jeux, décembre 2017.

[3] Voir [Les notes de l'Observatoire des Jeux n° 6](#), Observatoire des jeux, avril 2015.

[4] Voir « [Les niveaux et pratiques des jeux de hasard et d'argent en 2010](#) », *Tendances* n° 77, Observatoire français des drogues et toxicomanies, septembre 2011.

[5] Il s'agit du niveau global qui n'est pas exclusivement payé par les plus pauvres.

• Emplacement :

[Accueil](#) > [Analyses](#) >

• Adresse de cet article : <https://www.inegalites.fr/Jeux-d-argent-un-impot-sur-la-fortune-du-pauvre>